

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DURABLE

Direction du développement urbain
Service développement durable

Rosny-sous-Bois, le 12 juillet 2022

CONSEIL LOCAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE REUNION DU MERCREDI 11 MAI 2022 -19H A 21H - SALLE DES FETES

Rappel de la liste des participants à la réunion

Collège « Elus »

- **Monsieur Christophe PERNES**, Conseiller municipal délégué, en charge de l'architecture et de l'écoconstruction, représentant de Monsieur le Maire au CLDD, Président du CLDD
- **Monsieur Fabrice CAVANNA**, Conseiller municipal délégué en charge de la jeunesse
- **Madame Danièle MAILLOT**, Conseillère municipale déléguée, en charge de l'habitat, du logement et des relations avec les bailleurs

Absents excusés :

- **Madame Stéphanie BAUBRY**, Conseillère municipale déléguée, en charge de la démarche qualité et de l'évaluation des politiques publiques
- **Monsieur Claude CAPILLON**, Conseiller municipal de l'opposition
- **Monsieur Eric BEAL**, Conseiller municipal de l'opposition

Collège « habitants, personnalités et acteurs du territoire »

Monsieur Marc BOURGERON	Madame Anissa HAMROUN
Madame Anaëlle DA SILVA	Monsieur Didier LE CASTEL
Madame Simone DELAME	Monsieur Guy MACHAUX
Madame Christelle DUBOIS	Monsieur Olivier PATTE
Monsieur Alexis DRZEMCZEWSKI	Madame Lydia SAUNOIS
Madame Gisèle FOUGERES	Madame Ann SIMPSON
Madame Mathilde GAILING	Madame Cynthia SOU
Monsieur Gérard GARNIER	Madame WANDE-WULA Lise
Madame Isabelle GAUTROT	Monsieur Omar ZERKLY
Monsieur Jean-Claude GERARD	

21 présents, 24 absents dont 14 excusés.

Services de la Ville De Rosny-sous-Bois :

- **Pascale CAZARD**, Directrice du développement urbain – Direction du développement urbain
- **Renaud MESMIN**, Référent éco-énergie – Direction des Bâtiments
- **Julie BESCO**, Chargée de mission Développement Durable – Direction du développement urbain

Liste de diffusion du présent compte rendu

- Participants à la réunion
- Monsieur le Maire
- Cabinet de Monsieur le Maire

Points abordés au cours de la réunion (dans l'ordre de traitement des points)

1. Présentation de la méthodologie d'élaboration de l'Agenda 2030 de la Ville
2. Point d'information sur le déploiement des bornes de recharge publiques pour véhicules électriques (IRVE)
3. Présentation du plan d'économies d'énergie sur le patrimoine communal par Renaud MESMIN, référent éco-énergie, direction des bâtiments de la Ville de Rosny-sous-Bois

Compte-rendu des échanges

1. Présentation de la méthodologie d'élaboration de l'Agenda 2030 de la Ville

Mme BESCO présente la méthodologie d'élaboration de l'Agenda 2030 de la Ville (voir présentation powerpoint jointe). Celle-ci se déroulera selon le calendrier prévisionnel suivant :

- **4^{ème} trimestre 2022 :**
 - Réunion de démarrage Ville/bureau d'études
 - Optimisation du pilotage et de la méthodologie du projet
 - Définition de préconisations en vue du lancement de la démarche en terme de communication et concertation auprès du grand public
- **1^{er} semestre 2023 :**
 - Diagnostic des actions et projets en cours à Rosny-sous-Bois portés par la Ville et le territoire. Analyse AFOM (Atouts, forces, opportunités, menaces)
 - Validation des axes d'engagement de la Ville à l'horizon 2030 au regard des ODD
 - Construction d'une feuille de route rosnéenne pour engager son Agenda 2030 et préparation budgétaire 2024 des actions retenues
- **2^{ème} semestre 2023 :**
 - Elaboration du programme pluriannuel d'actions budgétisé pour répondre ou anticiper les problèmes soulevés dans le diagnostic partagé. Il sera décliné sous forme de fiches actions à raison de l'élaboration de 15 fiches-actions/an. Cette réalisation devra associer notamment le Conseil local du développement durable pour la rédaction de ces fiches.
- **1^{er} semestre 2024 :**
 - Adoption de l'Agenda 2030 en Conseil municipal et 1^{ère} mise en œuvre des actions de l'Agenda 2030

NB : le recrutement du bureau d'études qui accompagnera la démarche ne pourra se faire que courant novembre contrairement à ce qui avait été annoncé en réunion (juin 2022).

2. Point d'information sur le déploiement des bornes de recharge publiques pour véhicules électriques (IRVE)

Afin d'encourager le développement des voitures propres sur son territoire, **2 bornes de recharge pour véhicules électriques** ont été mises en service sur la Ville par le SIGEIF le lundi 30 mai. Trois autres viendront compléter le dispositif d'ici peu.

Retrouvez leurs adresses et leurs caractéristiques ci-après :

Adresse	Nombre de bornes	Nombre de places de recharge	Type de borne	Etat
5 avenue Jean-Jaurès (ex-station Autolib)	1	2	Borne de 22 kW max, courant alternatif	En service
16 rue de Lisbonne (ex-station Autolib)	1	2	Borne de 24 kW DC max, courant continu/courant alternatif	En service
1 rue Claude Pernès (ex-station Autolib)	1	2	Borne de 24 kW DC max, courant continu/courant alternatif	Prochainement en service - travaux en cours
Rue du Maréchal Maunoury (angle mail JP Timbaud)	1	2	Borne de 24 kW DC max, courant continu, courant alternatif	Prochainement en service - travaux en cours
Parking Place de l'Europe	1	2	Borne de 22 kW max, courant alternatif	Prochainement en service - travaux à venir

Ces bornes permettront une recharge en journée en moins de 2h et une recharge complète la nuit à un tarif préférentiel. Bien évidemment, le véhicule et la borne communiqueront ensemble pour adapter la puissance de charge à celle maximale admissible par le véhicule.

Les bornes de recharge seront interopérables, le paiement pourra donc se faire avec la carte de l'opérateur de mobilité de son choix suivant ses conditions tarifaires ou par carte bleue au tarif Sigeif via l'application mobile. Le tarif Sigeif, le parcours client et le numéro d'assistance sont affichés sur chaque borne.

Une page web dédiée : <https://www.sigeif.fr/comment-et-ou-recharger-votre-vehicule-electrique>, une cartographie qui recense le réseau de bornes SIGEIF, la tarification appliquée (pour information la grille tarifaire repose sur une tarification à la minute) ainsi que les modalités d'accès sont présentes sur le site du SIGEIF.

Le service « clé en main » proposé par le Sigeif comprend à la fois l'installation, l'entretien et l'exploitation de ces infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Aussi, l'ensemble des coûts sont pris en charge intégralement par le Syndicat d'énergie.

Question de Mme SAUNOIS : La mise en place d'IRVE sur la Ville est une bonne chose mais quid de la prise en compte des personnes en difficulté ?

→ Réponse de la Municipalité : La Ville a pleinement conscience que l'achat d'un véhicule électrique neuf ou d'occasion est un achat conséquent pour les familles. Aussi, elle a souhaité organiser à la rentrée 2 conférences sur ce sujet pour accompagner les futurs habitants qui souhaiteraient passer au véhicule électrique (une sera grand public et l'autre plus particulièrement dédiée aux syndicats et copropriétés).

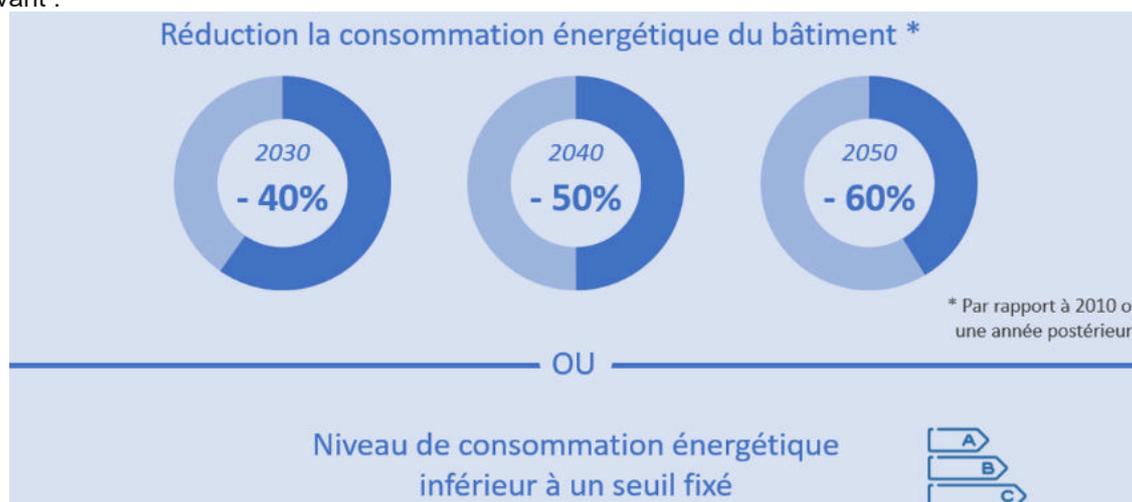
→ Remarque de Mme HAMROUN : Mme HAMROUN a acheté une DACIA SPRING électrique qui lui est revenue neuve aides de l'Etat déduites (prime à la conversion, bonus écologique) à 4000 euros TTC. Aussi, tous les véhicules électriques ne sont pas forcément si onéreux que l'on ne le pense. De plus, le président de la République a précisé que courant 2023, un leasing véhicule électrique à 100 euros/mois serait mis en place, ce qui permettra de rendre l'électrique un peu plus accessible à tous.

→ Remarque de M. DRZEMCZEWSKI (ALEC MVE) : l'État français a mis en place un dispositif de micro-crédit "véhicules propres" s'élevant à 5000 € maximum pour les ménages à faibles revenus. Garanti par l'Etat à 50 %, ce micro-crédit, cumulable avec les autres aides existantes, est versé en fonction des revenus et son remboursement est étalé sur cinq ans. Pour son obtention, les demandes s'effectuent via "un service d'accompagnement social" tel que la Croix Rouge, le Secours catholique, Les Restos du cœur, etc., qui se chargeront de monter le dossier et de le présenter à une banque agréée.

3. Présentation du plan d'économies d'énergie sur le patrimoine communal

Renaud MESMIN, référent éco-énergie à la direction des bâtiments de la Ville de Rosny-sous-Bois présente le plan d'économies d'énergie sur le patrimoine communal et l'état existant des consommations.

Il présente le décret tertiaire qui précise que les possesseurs de patrimoine tertiaire de plus de 1000 m² dont les collectivités devront en 3 phases réduire leurs consommations d'énergie suivant le planning suivant :



La géothermie ainsi que la construction d'écoles neuves biosourcées et très performantes énergétiquement ont permis à la Ville de faire baisser considérablement ses consommations d'énergie. Les gisements d'économies de chauffage perdurent cependant dans les anciennes écoles et les équipements sportifs.

La Ville semble donc pouvoir atteindre facilement les -40% d'énergie d'ici 2030 mais les étapes suivantes seront plus difficiles à atteindre sans stratégie clairement identifiée.

En effet, la présentation de M MESMIN ci-jointe met en lumière que réaliser différentes petites actions sur plusieurs écoles est moins efficace que réaliser une rénovation plus coûteuse en apparence sur une seule et même école.

Il conviendrait également de mutualiser les usages au sein d'un même bâtiment.

Le décret tertiaire concerne pour la Ville de Rosny 26 sites et plus de 100 bâtiments communaux.

L'année de référence la plus défavorable pour Rosny a été établie à l'année 2010, c'est donc cette année de référence qui servira pour le décret tertiaire.

La RT 2020 est actuellement applicable et prévoit que l'énergie grise d'un programme devra compenser ce qui est détruit, ce qui va probablement accélérer les rénovations et non favoriser systématiquement la destruction et la construction neuve ensuite.

Question de M.PATTE : Quel est le pourcentage d'énergies renouvelables dans le chauffage et l'électricité de la Ville ?

→ Réponse de la Municipalité : La géothermie a fonctionné à plus de 80% sur l'hiver 2021/2022 mais il faut noter que l'hiver a été plutôt doux et que cette performance est dépendante du climat.

Notre contrat de fourniture d'électricité est un contrat vert qui finance la production d'énergies renouvelables.

Des compléments seront apportés par la Ville à la prochaine réunion du CLDD.

Prochaine réunion du CLDD et thème traité : à définir

Tous les sujets sont les bienvenus et doivent être remontés par les membres du CLDD auprès de la Mission développement durable.

Julie BESCO
Chargée de mission développement durable